

Le rapport d'examen psychologique, sous l'angle des questions posées.

L'idée ici est d'écrire quelque chose de ma lecture des six questions ordinairement posées dans les réquisitions qui nous reviennent dans les situations où nous rencontrons des victimes présumées. Il s'agit la plupart du temps d'affaires sexuelles.

Parler d'une lecture de ces questions, c'est déjà engager le traitement qui va leur être apporté pour autant que l'acte de lecture d'un clinicien excède l'ordre littéral pour avancer vers celui de l'interprétation. Parler sa lecture c'est donc, ici aussi, témoigner de son entendement et s'avancer sur le terrain des réponses apportées : non par l'apport d'indices factuels tirés vers une objectivation, mais par la seule force d'une énonciation ainsi structurée.

En m'essayant à nommer ce qu'il en est pour moi concernant chaque question, prises l'une après l'autre, je préserve en arrière-plan ma conception du rapport d'examen telle que précisée dans le texte intitulé « du rapport d'examen dans sa qualité d'objet » : la totalité l'emporte sur la somme des parties, au sens où la structure d'ensemble du texte est déterminante pour sa réception.

Un rapport d'examen de psychiatre que j'ai eu récemment sous les yeux montrait qu'à l'évidence, son auteur avait fait l'économie de penser quelque chose à cet endroit : son écrit était constitué de trois pages d'un texte écrit d'un seul tenant, puis d'une conclusion ou il résumait (pour ne pas dire se débarrassait) des questions posées en leur apportant une réponse lapidaire et comme détachée de son texte. De fait, sa parole tendait vers la parole oraculaire, sorte de vision, de vérité autonome. La science, sans doute intenable en un tel champ de la parole, rejoignait alors ces confins où le religieux juxte le magique, et où domine toujours ce brouillard qui occulte que l'on sache jamais d'où parle celui qui pourtant s'exprime, et signe à la fin son texte. Je précise que cet écrit ne comportait pas d'italiques : à ne pas accueillir la parole d'autrui, telle qu'insérée dans son développement et sa construction d'ensemble, le terme même de « rapport » prêté à cet écrit m'a semblé du coup discutable, sinon usurpé.

Ceci dit pour indiquer, à mon sens, la nécessité d'intégrer chaque partie dans un tout dont la représentation précède, au moins pour une part, le moment de l'écriture.

Avant de commencer à répondre à la première question, je m'attache à former une analyse d'ensemble de la situation. En cela, le rapport ne se constitue pas dans son écriture. Plutôt, il est une traduction adressée de cette analyse effectuée en amont, dont l'écriture est l'occasion de développer les points décisifs de cette analyse de façon argumentée et de rendre plus recevable l'ensemble, dans le souci anticipé de sa réception par nos deux lecteurs. Entendu ainsi, le rapport est le produit de sa situation médiane : il vient après la rencontre d'avec le sujet rencontré, mais également après l'analyse de cette rencontre ; son écriture est portée par l'adresse singulière inscrite dans le dispositif : un lecteur que l'on a rencontré (l'officier de police judiciaire), et un autre qui demeure hors champ (le parquetier).

Ce second lecteur me semble être celui auquel l'on s'adresse principalement, en partant de l'idée qu'il est démuné : non pas du fait de son statut social ou de ses responsabilités, qui sont d'un haut niveau, mais du fait de la charge des décisions qu'il a à prendre malgré sa position excentrée. Nous savons aussi de ce lecteur qu'il est surchargé de travail. L'un de nos collègues l'avait rencontré une fois, émergeant à peine derrière les piles de dossiers qui encombraient son bureau. Ce lecteur-là, qui arrive à notre écrit avec son poids de fatigue et sans la ressource de connaître l'affaire qu'il doit évaluer par l'incarnation des sujets qu'elle concerne, ce lecteur-là, il me semble que nous devrions le ménager. Le prendre par la main, est l'expression qui m'était venue, à la façon d'un enfant qui fait ses premiers pas : du moins, au début de notre écrit. Si celui-ci remplit sa fonction, il donnera bientôt à notre lecteur excentré les moyens d'entrer dans la partie et d'avoir une lecture participative, active, discutant intérieurement avec nous, sentant la progression vers l'hypothèse, et disposant des pondérations qui conviennent pour qu'in fine, il parvienne au seuil de son acte mieux assuré que s'il avait fait l'économie de nous requérir. Celui qui progresse dès lors avec nous au fil des pages n'est plus ce lecteur auquel nous nous adressions au début du rapport, si l'on suit cette idée.

Le rapport, d'une certaine manière, devient alors aussi celui qui s'établit entre nous-mêmes, qui avons rencontré le sujet concerné, et ce lecteur excentré disposant peu à peu des

moyens de soutenir les décisions qui sont attenantes à son acte. Rapport de transmission, en somme.

Il faut dire ici quelque chose de l'amont des réponses apportées aux questions posées. Peu à peu s'est généralisé un format à JUDI-PSY, constitué de 2 chapitres :

- Contexte de la rencontre :

Je l'entends pour ma part comme un chapitre introductif, qui résume certains éléments apportés par l'OPJ : qualification des faits, notion de leur fréquence et de leur date ou de leur durée ; quelques éléments du contexte.

- Éléments biographiques :

Ce chapitre est bien sûr très variable selon qu'il s'agisse d'un enfant, d'un adolescent ou d'un adulte, mais aussi selon ce qu'il a été possible d'entendre et de recueillir durant l'entretien. En général, je situe le sujet dans sa famille, dans son environnement de vie et dans ses relations avec ses proches. Suivent plusieurs sous-chapitres : la scolarité, les loisirs (enfants et adolescents), la santé, les relations amicales et affectives – à quoi s'ajoute pour les adultes une mention de leur parcours professionnel. Dans les affaires où il y a eu une longue relation entre le plaignant et le mis en cause (affaires de viol entre époux ou de violences conjugales, voire de harcèlement moral), je consacre aussi un sous-chapitre intitulé « principales étapes de la relation entre X et Y ». Ainsi, je soulage ma réponse à la question 2, qui est le plus souvent déjà bien fournie. Je n'aurai alors plus qu'à faire référence à telle ou telle période, sans revenir dans les détails. Je sépare aussi, ce faisant, ce qui relève des éléments factuels recueillis auprès du plaignant de ceux que j'apporterai ensuite, et qui seront davantage orientés par ma lecture de la situation.

A certains égards, ce chapitre est mis avant par souci d'économiser les forces de nos lecteurs – de même que la convention des résumés écrits en gras au terme des questions 1 à 3. Un lecteur impatient peut aller à l'essentiel et se dispenser de lire le reste, tandis qu'un lecteur plus attentif y trouvera de quoi étayer ses représentations et devenir celui que nous aimerions qu'il soit : ce lecteur participant, actif, disposant des moyens de se représenter le

sujet dont nous parlons et d'intégrer les faits en cause au contexte comme aux personnes en présence.

Il me semble que ce chapitre rassemblant certains éléments biographiques est une antichambre de notre réponse à la question 1, et parfois à la question 2 (lorsque l'on précise ici les étapes de la relation entre plaignant et mis en cause) ; ou encore, un souci de santé sera précisé comme devant être discuté dans la réponse à la question 3, c'est-à-dire dans son lien éventuel avec les faits allégués ; de même, ce qui concerne la vie intime sera repris, mais autrement, à la réponse à la question 5. Là où nous amenions dans cette partie inaugurale des éléments factuels, proches du discours du sujet recueilli en entretien, notre réponse à la question 5 s'attachera à prendre un recul pour qualifier la position de ce sujet vis-à-vis de la sexualité. Dans ce chapitre, nous restons en effet discrets : notre apport est surtout de l'ordre d'un montage d'éléments que nous avons estimé avoir leur importance, et notre voix se fait peu entendre pour les qualifier selon l'entendement que nous en avons eu (sauf peut-être par une mention concernant la relation du sujet avec ses proches). En somme, nous mettons là à disposition du lecteur des éléments dont nous pensons qu'il peut se saisir, mais dont il peut aussi se dispenser en ceci que les éléments décisifs seront repris dans la suite du rapport, mais cette fois rassemblés, voire condensés et associés à une énonciation de la lecture que nous en faisons.

- ***1) Relever les aspects de la personnalité du plaignant; dire si elle présente des troubles ou des anomalies susceptibles d'affecter son équilibre psychique. Indiquer son niveau d'intelligence.***

Cette question, je l'envisage comme une partie et comme un tout. Ce tout s'approche le plus souvent de ce qu'on appellerait un portrait, une écriture de la personnalité d'un sujet, certes rencontré dans un contexte – contexte parfois troublé et déterminant dont il convient alors d'indiquer quelque chose de son incidence.

J'ai l'idée ici de nommer comment ce sujet se tient dans le monde et parmi les autres. Cette nomination amène le plus souvent à une mention du rapport que ce sujet entretient avec lui-même et avec ce qu'il vit (mention souvent déterminante chez les adolescents).

Cette partie est pour moi l'endroit le plus contrasté du rapport, car les mentions les plus

générales coexistent avec des indications plus fines, parfois des détails de la vie du sujet qui ne sont pas tant amenés pour argumenter mon propos que pour favoriser une représentation chez les lecteurs.

Le but de ma réponse à cette question est en effet que ces deux lecteurs puissent à son terme s'être fait une idée de qui est ce sujet, tel que perçu par moi en ce contexte.

Cette question est assez rarement celle qui se supporte d'arguments ou d'hypothèses. Il arrive pourtant que je ne parvienne pas à m'approcher suffisamment d'une forme d'ensemble du sujet. Soit que je ne sais toujours pas bien à qui j'ai affaire car le sujet en sa complexité m'échappe toujours, soit que l'entretien a pris une tournure singulière et s'est logé dans un angle étroit, soit encore que je manque d'éléments pour en border quelques contours (sujet en bas âge, notamment). Dans ces cas, j'ai recours à l'hypothèse pour tenter d'approcher cependant ce qui pourrait aider le lecteur à se former une représentation du sujet en question. L'hypothèse est ici la formulation prudente, pondérée, envisagée, qui vient comme support d'une certaine représentation.

Dans les rares cas où le manque d'éléments empêche l'hypothèse portant sur le sujet tel que je me le représente, celle-ci se réduit à dire quelque chose de ce que je pense du peu d'éléments recueillis, et de l'excès de blanc qui fait obstacle au portrait.

Quoi qu'il en soit, que je parvienne à m'en approcher ou que je demeure à telle distance, le but pour moi de ma réponse à cette question demeure donc de transmettre cette représentation.

Le plus souvent, je commence par faire mention de la compréhension de l'objet de cet entretien par le sujet rencontré, ainsi que de son assentiment ou de ses réticences à y souscrire.

S'ensuit une phrase générale qui a valeur d'une synthèse, tout en ouvrant à ce qui suit et se développe. Cette phrase indique souvent les traits apparus déterminants ou prépondérants dans la personnalité de la personne rencontrée. Si je n'avais qu'une phrase pour dire qui est ce sujet, ce serait donc celle-là.

Dans cette question, la mention de l'intelligence vient d'ailleurs comme une indication participante, intégrée dans ce mouvement qui va vers la possibilité que le lecteur atteigne à cette représentation du sujet. Je prends donc rarement cette indication de l'intelligence au

sérieux et dans son sens fort (si tant est qu'il existe), sauf quand il y a un problème ou une singularité manifeste à cet endroit qu'il convient de préciser.

Quant aux troubles et anomalies, je leur réserve le plus souvent le statut de bord conclusif à ma réponse. Même si j'ai nommé les contours d'une difficulté du sujet dans son rapport aux autres, au monde et/ou à lui-même, je m'attache le plus souvent à répondre négativement à cette question des troubles. En cela, je me décentre du savoir médical et de son goût pour le diagnostic : d'une part parce que le portrait est toujours plus large qu'une étiquette diagnostique, et d'autre part parce que je pense qu'il convient ici d'intégrer la méconnaissance, voire la fascination vaine (forme accentuée de méconnaissance, sans doute), de nos lecteurs à cet endroit. J'ai ici en mémoire la réaction d'une OPJ lorsque je lui ai annoncé comme une bonne nouvelle que l'adolescente que j'avais reçue présentait une problématique névrotique, pensant là soulager l'horizon de plus sombres hospices : « *ah bon, déjà, à son âge !* », fit-elle d'une mine désolée.

Terminer ma réponse à cette question en reprenant les termes même de la question présente l'avantage, je crois, de marquer le fait que je me suis attaché à y répondre.

Comme il a été décidé à JUDI-PSY (décision validée lors d'une rencontre avec le procureur d'Aix en Provence), je m'efforce pour cette question comme pour les deux suivantes de produire une synthèse de ma réponse inscrite en caractères gras. Cette synthèse a pour fonction de faciliter la réception du propos en guidant l'œil du lecteur pressé, mais aussi de reprendre dans une forme condensée des éléments amenés dans le fil de la réponse. Parfois, ce résumé a également une valeur de prolongement. Je le pense utile à la réception de l'ensemble – mais ce serait au lecteur de le confirmer.

- ***2) Analyser les circonstances et le contexte de la révélation. Rechercher les facteurs éventuels de nature à influencer les dires du plaignant.***

J'ai déjà pu dire combien cette question était à mon idée devenue centrale au fil de l'expérience. Plus encore que la première, c'est souvent celle où la réponse apportée engage particulièrement nos compétences de cliniciens dès lors que l'on entend retracer le cheminement pour le sujet de sa révélation à lui-même, en partant de son accès à une représentation de ce qu'il aurait vécu, jusqu'à la révélation comme telle à un tiers, et enfin

aux autorités. Le poids et l'impact de certains signifiants est ici précisé et mis en perspective avec l'environnement du sujet mais aussi avec sa maturation et ce qui caractérise ses défenses psychiques.

Je m'attache donc à situer les choses à la source, à la conscience du sujet au moment même des faits. L'on sait que la dimension de surprise participe de la définition pénale du viol, au sens où la mise en acte précède la conscience du sujet visé, et donc la possibilité même de son consentement. Dans les affaires où le viol comme tel n'est pas en jeu, cette question de la façon dont le sujet se représente – ou pas – ce qui lui serait arrivé au moment des faits allégués, puis dans les temps qui suivent, ouvre un accès souvent très fécond dont l'intérêt apparaît pour le sujet lui-même, dans le mouvement de symbolisation que devient alors l'entretien, ainsi que par les indications recueillies.

Ce qui est dit de ce parcours est souvent précieux, et gagne à être mis en rapport avec les indications qui sont attendues lors la réponse apportée à la question 3. C'est aussi là que se précise ce qu'il en est de l'économie psychique mobilisée, de la nature des défenses mises en œuvre, et du processus de symbolisation engagé qui va d'une prise de conscience jusqu'à une verbalisation adressée.

Les influences dont parle la question, je trouve souvent judicieux de les situer aussi, voire d'abord, sur ce plan de l'économie psychique telle qu'elle se précise en retraçant le chemin réalisé par le sujet entre la conscience de la nature problématique des faits en question (qui parfois précède la conscience de leur nature transgressive, elle-même à distinguer de sentiments de culpabilité associés) et la révélation comme telle.

Précisons que le délai souvent constaté entre les faits en cause et leur révélation interroge, et peut jouer en défaveur du plaignant : « *que ne l'avez-vous dit plus tôt ?* ». Les affaires de crime sexuel font ici exception, là où par ailleurs un vol, un cambriolage ou une agression seront portés à la connaissance des autorités au plus tôt et au plus près du réel qu'ils désignent. Les enquêteurs et la Justice se posent donc légitimement cette question de ce qui a pu motiver tel écart temporel entre les faits allégués et leur révélation. Selon comment nous traitons cette question, peut s'ouvrir un champ où nous sommes les seuls à pouvoir nous avancer et à apporter – selon la formule consacrée – quelque éclairage à la Justice.

Mon expérience aux assises m'a montré l'importance d'un tel traitement détaillé et consistant à cette question : c'est le plus souvent sur ce point que les questions qui m'étaient

faites portaient. En effet, même s'il est commun qu'un écart temporel sépare les faits de leur révélation dans les affaires sexuelles, cet écart est toujours d'abord perçu comme quelque chose qui fragilise le témoignage du sujet. Il convient donc d'y revenir, et d'en dire quelque chose d'articulé et de consistant.

Le point de départ de ma réponse est souvent une phrase qui nomme le délai entre les faits allégués et leur révélation. Puis, j'indique comment je compte procéder par une phrase qui énonce les sous-chapitres à venir de ma réponse. J'insiste sur l'importance de cette phrase de présentation et d'annonce, tant les traitements possibles à cette question sont nombreux. Un lecteur projeté en aveugle dans les propos de l'expert peut s'y perdre, et lâcher l'affaire. Il convient, là encore, de prendre son lecteur par la main et de ménager ses forces.

- Contexte relationnel entre le mis en cause et le sujet concerné (le plaignant) : la plupart du temps, l'agresseur présumé est connu. Une relation, voire un lien affectif est déjà engagé avant les faits allégués : il convient d'en préciser la nature et l'importance. La dimension d'un lien de confiance a toute son importance dans des affaires avec des mineurs où le mis en cause est une personne faisant autorité en qui le sujet avait de surcroît confiance (ce point sera ainsi repris dans le sous-chapitre suivant, à propos d'une éventuelle mise en continuité, telle que perçue par le sujet, entre des gestes tendres et d'autres connotés sexuellement). Et puis : Y avait-il conflit ou contentieux entre ces deux-là avant les faits allégués ? Auquel cas, il convient de le préciser afin de rediscuter ce point dans le sous-chapitre concernant les influences éventuelles sur les dires du sujet. Dans les affaires concernant des mineurs où un contexte de tension, voire de conflit entre les parents à propos d'un droit de garde existe, il y a bien sûr lieu de le préciser. Ce sous-chapitre introduit donc au suivant, dans bien des affaires, de façon opportune.
- Perception et conscience du sujet lors des faits en cause : il s'agit ici de préciser le cheminement de la conscience du sujet (comment il a pu se révéler les faits à lui-même, avant que d'en porter connaissance à autrui). Je reviens ici aux paroles du sujet concernant les faits allégués. La focale est ici resserrée et ajustée à sa subjectivité, tandis que la même scène a été approchée lors de l'audition au travers d'éléments factuels

divers (comment, par exemple, un pantalon a pu être enlevé de force dans une voiture, ou une main se poser là tandis que l'autre était ici). En me centrant sur ce que le sujet peut énoncer de son vécu au moment des faits, je commence à amener des éléments de lecture qui permettent un certain recul (du type : « *nous entendons ces paroles comme indiquant...* ») de façon à faire progresser la chronologie et la compréhension du lecteur de ce qu'aurait vécu le sujet. C'est le moment de noter que l'on entend dans les dires du sujet un éventuel état de surprise, de sidération ou de stupeur, ou au contraire un échange qui se prolonge par des mots entre deux sujets. Ces phrases par lesquelles je qualifie ce que j'entends sont cependant limitées dans ce sous-chapitre, et peuvent par exemple venir aussi nommer une modification de la perception des faits par le sujet ayant entraîné une modification de sa position par rapport à son agresseur. L'expérience montre en effet (en particulier dans les affaires avec des mineurs) que lorsque la maturation de la conscience du sujet lui a permis de situer la portée transgressive des faits en cause, cette perception se traduit presque toujours dans une modification de sa façon de se positionner et de se défendre de son agresseur présumé. Si cette modification n'a pas lieu, il convient de comprendre pourquoi – et de l'indiquer.

C'est donc à ce stade que l'on peut être amené à dire quelque chose de questions telles que : à quel moment le sujet a pu poser les contours d'une situation problématique, voire transgressive ? Quand a-t-il commencé à identifier le mis en cause comme un agresseur ? A-t-il pu anticiper la survenue de nouveaux faits (ce qui tend à indiquer qu'il a pu à un moment intégrer un motif à ces actes) ? A-t-il pu déduire de cette anticipation une défense visant à le préserver d'une nouvelle fois ? Cette défense s'est-elle présentée par une conduite d'évitement d'une situation exposée à un nouveau contact, ou par opposition directe avec l'agresseur présumé ? Autant de questions qui, parmi d'autres, permettent de reconstituer une possible dialectique du sujet avec lui-même, jusqu'à parvenir à se positionner par rapport à ce qui a d'abord pu lui incomber comme un réel impensable ou un prolongement inattendu à une situation qu'il avait appréhendé sous un certain angle.

- Facteurs ayant pu faire obstacle à une révélation plus précoce : les éléments précédemment recueillis sont souvent précieux au lecteur qui veut comprendre pourquoi le sujet a attendu avant de parler. Ils permettent aussi d'apporter des éléments qui seront

mis en correspondance avec ceux qui importent dans la réponse à la question suivante : ainsi notamment de la qualité du refoulement (partiel ou plus complet) dans les cas où les faits allégués ont concerné un enfant. Il est ainsi notable que la nature du retour d'un contenu refoulé est liée à l'importance et à la précocité du moment où le refoulement s'est effectué (cf. un cas éclairant à cet égard cité par Fabienne RAYBAUD où l'agresseur désigné surgissait comme des limbes d'un rêve enfantin sous les traits d'un vieil homme assis sur un banc, tandis que l'adolescente rencontrée avait son corps parsemé de tatouages dédiés à l'amour qu'elle portait à son grand-père – lequel fut finalement proposé dans l'hypothèse comme étant le probable mis en cause, jusqu'alors préservé à la conscience de l'intéressée par un retour du refoulé masquant ses traits ; la première révélation, dans ce cas, fut écrite sur le corps même de la victime présumée).

Dans ma réponse à ce sous-chapitre, je reprends donc certains des éléments qui ont déjà pu être énoncés dans les deux sous-chapitres précédents, mais en me centrant cette fois sur une nomination qui permet au lecteur de comprendre ce qui a pu peser dans le fait que le sujet diffère le moment de parler.

Chaque facteur est indiqué par un tiret, et discuté si besoin. La question de la honte, des relations avec l'entourage, ou concernant la personnalité singulière de ce sujet reviennent ici le plus souvent. La part d'une peur éventuelle vis-à-vis du mis en cause, de menaces éventuelles, ou encore d'un refoulement partiel ou total du sujet concernant des faits qui se seraient arrêtés d'eux-mêmes trouve également sa place. Ces éléments sont également précieux pour approcher leur cohérence éventuelle avec d'autres dimensions de cette affaire – ou, au contraire, pour mettre en évidence d'éventuelles contradictions ou paradoxes qui pourraient contribuer à mettre en doute une prise au pied de la lettre de certains des dires du sujet.

- Influences éventuelles sur les dires du sujet : il peut y avoir ici intérêt à distinguer les influences externes des influences internes. Les influences externes sont souvent assez faciles à repérer, mais aussi assez diverses : je pense notamment à des situations où un(e) adolescent(e)s évoque une situation à des amis, dans un moment de découverte et de questionnement sur la part respective de la séduction, des sentiments et de gestes sexuels : la réaction des amis en question, les mots mêmes avec lesquels ils vont qualifier ce qu'ils entendent peut avoir un impact important. C'est ici que peut se préciser qui a

parlé en premier du mot « *viol* », par exemple. Il y a un certain nombre d'affaires où la révélation constitue le point le plus problématique pour le sujet : ainsi, dans les affaires avec des adolescents où s'ébruite que telle fille coucherait volontiers avec les garçons. La question se pose parfois de savoir si, en se positionnant comme victime dans un temps second, le sujet vient rétablir une vérité bafouée par une rumeur, ou s'il cherche à se préserver de sa déflagration sur sa vie quotidienne en promouvant une version qui est à son avantage. Cette nuance est parfois ténue, dans des situations instables et précaires de flirts naissants entre adolescents.

Plus classiquement, cette question des influences externes gagne bien sûr à se discuter lorsque l'on a relevé en amont (premier sous-chapitre) un contexte de tension, voire de conflit de parents à propos de la garde d'un enfant, ou de parents qui prolongent leur démêlés de couple par des éléments de projection sur leur enfant.

La question des influences externes ou internes est parfois surtout didactique, lorsque l'on constate que les influences externes ont été internalisées par le sujet qui, par exemple, n'est pas en mesure de distinguer que ses dires sont en prolongement ou en écho d'une angoisse parentale. Mais dans d'autres situations, c'est la dynamique psychique propre d'un sujet qui va avoir une influence sur ses dires : il convient alors, sans trop entrer dans les détails, de chercher à préciser le sens et la portée éventuelle de cette influence. En somme (c'est ce qui intéresse nos lecteurs au premier plan) : cette influence va-t-elle dans le sens d'une minoration de la gravité et de la fréquence des faits allégués, ou au contraire dans le sens d'une majoration ? Bien souvent, nous entrons ici par le biais d'une hypothèse.

- Contexte de la révélation: le sujet a-t-il anticipé, voire préparé et pensé en amont ce moment, ou bien cette parole est-elle venue par surprise ? Est-elle advenue lors d'une conversation où on lui posait des questions (et on peut alors retrouver la question d'une influence éventuelle sur ses dires), ou bien lors d'un moment de crise ? Ce moment vient-il en continuité d'un cheminement ou d'une maturation, ou bien dans un moment de rupture et de contexte qui est venu éprouver l'équilibre défensif du sujet ? Ce moment traduit-il une intention du sujet, un appel, une demande ? Autant de questions qui, parmi d'autres, gagnent ici à se préciser.

Comme pour la question précédente, je conclus ma réponse par une reprise des termes de la question. Je m'astreints également à produire une synthèse de ma réponse, que j'inscris en caractères gras et en chapitre homogène (un corps de texte sans saut à la ligne). J'y reprends les 5 sous-chapitres si ceux-ci ont effectivement orienté ma réponse, mais en amenant quelques éléments de réponse, ou bien de façon plus synthétique en évoquant – par exemple – avoir relevé tant de facteurs ayant pu faire obstacle aux dires du sujet, ou bien avoir discuté tant d'influences éventuelles sur ses dires pour, au final, en trouver – ou non – de probables ayant pu jouer dans tel ou tel sens.

Ce traitement en 5 points de cette question a été présenté lors d'une réunion avec la Procureure d'Aix en Provence et plusieurs membres du parquet en 2016. Il a en quelque sorte été validé à cette occasion.

- ***3) Décrire le retentissement éventuel et les modifications de la vie psychique depuis les faits en cause ; peuvent-ils être évocateurs d'abus sexuel ?***

L'on peut penser que c'est LA question dont la réponse intéresse le plus nos deux lecteurs. Je la trouve bien formulée, car elle nous préserve de nous prononcer sur la réalité des faits, et nous interpelle dans notre capacité de psychologues cliniciens à entendre un retentissement, c'est-à-dire une incidence, une trace, un effet sur la vie psychique d'un sujet. De la trace à ce qui la causa, le lien ne peut être qu'indirect. Peut-on dire que telle trace est évocatrice de telle cause : on entend bien que l'on est ici dans un registre qui va de la construction à l'interprétation.

Il nous est demandé de décrire : ce que je lis comme une invitation à traduire mon analyse et mon entendement dans une écriture, voire un récit. Pour autant, j'aborde moins ma réponse sous l'angle chronologique que pour la question précédente. Les incidences psychiques, certes, se transforment, se cristallisent en symptômes éventuellement, tandis que le retour de contenus oubliés ou refoulés témoigne parfois de ce qu'ils ont trouvé leur site dans l'inconscient. Le temps, d'autant qu'il s'accompagne d'une maturation physiologique et psychologique, a bien ici son importance. Cette importance devient déterminante dans les

cas où il est question d'une sexualité adulte ayant fait effraction, de par son caractère irréprésentable et impensable, dans la vie psychique et pulsionnelle d'un enfant : que devient en effet cet impensable, quel a été son destin pour cet enfant, que nous rencontrons parfois à son adolescence, voire à sa vie d'adulte ?

Mais l'on sait aussi que l'inconscient ignore la temporalité commune, et Caroline MOUTOUH faisait justement remarquer, lors d'une discussion à ce sujet, que l'abus sexuel ne se caractérise pas dans ses incidences de façon univoque ou explicite. Cette question ouvre donc à un traitement qui gagne certainement à se soutenir d'une clinique prenant en compte l'inconscient, et non les seuls signes manifestes qu'une grille de DSM ou autre viendra sérier en un catalogue inapte à rendre compte de la dynamique d'un évènement et de son destin, fut-il de nature traumatique, dans la vie psychique et relationnelle d'un sujet. En renonçant à nous déterminer par rapport à un trouble constitué et isolable, nous nous écartons d'autant d'avoir à nous fonder sur des énoncés à valeur de certitude.

En cela, cette question trouve la limite de sa pertinence : l'on a certes à répondre d'une évocation, d'un écho, d'une trace – et non du réel du fait en cause – même si nous savons notre lecteur d'abord intéressé, de par sa fonction, par ce réel. L'ombre de l'objet ne l'intéresse qu'en tant que s'y profile l'objet même – ce qui, en l'absence de preuve tangible, pourrait approcher au statut d'élément à charge venant conférer un poids singulier à une parole. Le mot de « crédibilité » n'est plus inscrit dans les questions des réquisitions, depuis Outreau. Il résonne cependant toujours, plus ou moins explicitement, dans les attentes des OPJ.

Sans doute est-ce ici que nous avons à être le plus prudent, et tenir au mieux compte qu'un lecteur intéressé par le réel peut devenir un lecteur pressé de lire ce que nous disons de la trace comme référé à ce réel même, à la façon dont Robinson rencontra Vendredi dès sa vision de l'empreinte de son pied laissée sur le sable.

C'est donc logiquement que cette question appelle toutes les nuances et les ressources de l'affirmation pondérée, de l'interrogation qui dessine une orientation possible, du rassemblement de signes discrets dans une forme dite – ou non – cohérente avec la personnalité du sujet telle que précisée dans la première question. J'insiste pour ma part souvent sur ce qu'il en est, ou pas, d'une cohérence d'ensemble, qui prend alors pour moi et dans la construction de mon rapport une valeur bien plus pertinence et heuristique que ce

que l'on avait pu ranger, avant Outreau, dans ce chapitre de la crédibilité.

Le pendant de cet effort mis à nuancer et à pondérer – autrement dit à tenter d'être précis et de ne pas affirmer au-delà de ce que je puis soutenir – c'est la présentation de mes réponses à cette question. Dans mes premiers rapports, la crainte d'affirmer trop vite me faisait reculer le moment attendu, et ainsi produire une littérature psychologisante indigeste.

Maintenant, je procède par tirets : un tiret pour chaque retentissement psychique constaté, avec si besoin une discussion et une pondération qui prolongent le propos (ainsi d'un retentissement psychique qui apparaît avoir plusieurs causes possibles). Il m'arrive même, à la fin, de compter les différents retentissements relevés, quand bien même une telle recension mêlant une culpabilité inconsciente, un trouble du sommeil, une altération de l'image de soi ou une sensation de dégoût insistant comme trace d'une fellation forcée ne sauraient s'équivaloir à la façon d'items. Je me force, en somme, à clarifier, à distinguer, à séparer ce qui en terrain clinique est plutôt relié, voire amalgamé. En procédant ainsi, je m'attache à pondérer, faisant passer au lecteur qu'une série de 6 ou 7 retentissements psychiques, même s'il n'est pas possible de tous les référer aux faits allégués et qu'ils peuvent aussi être évocateurs d'autres causes, ça pèse à la fin d'un certain poids qui vaut d'être pris en compte.

Et puis, dans ce résumé de la réponse à la question 3 – dont je sais que si le lecteur n'avait le temps que pour quelques lignes, c'est à celles-là qu'il irait – arrive l'écriture de l'hypothèse, ou bien l'énoncé d'une cohérence entre les différents éléments recueillis. A ce stade, arrivant là, l'hypothèse ne doit pas être une surprise pour le lecteur, mais plutôt une énonciation qui vient rassembler des éléments jusqu'alors épars. L'hypothèse, c'est aussi une écriture de ma limite. Limite après laquelle s'ouvre mon non-savoir, limite qui l'intègre à sa façon et qui je crois témoigne d'une rigueur, et en cela répond à ce qui nous est demandé.

Il m'a semblé que dans les affaires les plus complexes, où se déploie un indécidable, l'on gagne à proposer deux hypothèses et à ranger sous chacune les éléments qui plaident en leur faveur. Deux hypothèses sont plus éclairantes pour nos lecteurs que l'infinie pondération d'une seule. Sommes-nous au terme de ce dépliage en mesure de dire vers laquelle nous penchons – alors disons-le. Et si à la fin l'indécidable l'emporte, du moins aurons-nous disposé pour nos lecteurs les noms que nous avons prêté à ces phénomènes cliniques qui importent ici au titre d'un possible retentissement psychique, fussent-ils demeurés

impossibles à référer à une causalité explicite.

- **4) Faire toute remarque utile sur le récit du plaignant et sur son évolution depuis la révélation, sous l'angle psychologique et psychopathologique.**

En fait, arrivé ici, vu la façon dont j'ai répondu aux deux questions précédentes, j'ai déjà traité cette question pour l'essentiel. La ligne temporelle est déjà inscrite. Il me reste ici à la prolonger, parfois de quelques éléments lorsque l'examen psychologique vient juste après la révélation, parfois de plus ample façon lorsqu'un temps plus long sépare les deux moments.

Comme cette question vient tard et qu'à ce niveau du rapport je suppose que mon lecteur s'est fait une idée assez précise du sujet concerné, cette question est aussi l'occasion d'interroger la cohérence d'ensemble de ce qui a été écrit précédemment avec ce qui s'ajoute ici, relativement à ce je relève du vécu du sujet depuis sa révélation. Si mon rapport repose et tourne autour d'une hypothèse, c'est l'occasion de la préciser, de l'affiner ou de la conforter. Si la cohérence d'ensemble s'en trouve renforcée, je l'écris aussi. En général, je traduis cette question par : « *comment va le sujet depuis qu'il a parlé ?* »

C'est ici que viendront les références faites aux remaniements familiaux qui suivent une révélation impliquant l'un de ses membres. Ici aussi que peut se préciser que le retentissement le plus conséquent tient parfois aux réactions des proches : parents bouleversés et/ou envahis de culpabilité, adolescentes confrontées à l'opprobre de leurs pairs et aux demandes explicitement sexuelles de garçons ayant entendu qu'elles couchaient facilement, alors qu'elles n'avaient sans doute seulement pas pu repousser les assauts d'un petit copain s'étant révélé soudain débordé par ses pulsions.

Cette question, d'une certaine façon, anticipe sur la dernière : dire comment va le sujet depuis qu'il a parlé, c'est aussi s'avancer sur sa capacité à faire expérience de ce qui lui serait arrivé et à s'engager dans un mouvement d'après-coup.

Cependant la réponse à cette question, contrairement aux deux précédentes, n'est jamais décisive. Je me demande d'ailleurs quelle réception en ont nos lecteurs...

- **5) Indiquer le degré de connaissance et de maturation du plaignant en matière sexuelle.**

A cette question également, vu le moment à laquelle elle arrive, il n'est pas question de subvertir ce qui a précédé et de renverser à ce stade une représentation du sujet telle que construite dans les premières questions.

Les indications que j'amène ici sont donc au service de ce qui précède, et viennent apporter des précisions, ou simplement d'autres nominations dans le registre indiqué. Eventuellement, s'il y a là une complexité singulière ou un écart entre la connaissance et la maturation en matière de sexualité, je relance une écriture de mon entendement et de l'insertion de cet écart dans ce qui a été dit précédemment concernant ce sujet.

Evidemment, il importe de situer la façon dont un enfant, au vu de sa maturation et de ses connaissances, a pu – ou non – se représenter quelque chose d'une sexualité adulte. L'on sait que les cas où un amour tendre existait entre l'enfant et le mis en cause, la difficulté de l'enfant à percevoir et à se positionner vis-à-vis des gestes allégués peut être nettement majorée et retardée, augmentant ainsi pour plus tard la honte, les sentiments de culpabilité et le ressentiment vis-à-vis de celui dont l'enfant aurait été abusé, c'est-à-dire aussi trompé dans le détournement des liens tendres en une soumission impensée à un réel sexuel adulte.

Il m'arrive aussi d'étendre ces registres de la connaissance et de la maturation, qui me semblent parfois trop étriqués : je parle alors des affects, de l'amour, du désir, et des hiatus qui ont cours entre eux, avec leurs conséquences en termes de malentendus, de ratage, voire de heurt dans la rencontre. Ces indications apparaissent surtout pertinentes pour les adolescents ou les jeunes adultes qui font leurs premières expériences. La question du langage et des codes attenants à la sexualité a également toute son importance, surtout dans les lieux où nous intervenons. Combien de situations où une adolescente vivant dans un village ou une zone pavillonnaire et douée d'un certain tempérament, se retrouve exposée à des codes qu'elle maîtrise mal – et de fait à des situations potentiellement dangereuses qu'elle ne perçoit pas – lorsqu'elle arrive dans un milieu plus urbain ? Telle qui pensait montrer sa force de caractère et son intégration émettait sans le savoir des signes de consentement à une sexualité sans mots.

Il m'arrive alors d'indiquer dans ses grandes lignes, d'une façon quasi générique, en préservant quelque chose de la singularité, sinon de l'intimité, pour tel sujet, de cette

configuration pour lui de l'amour et du désir en les intégrant à un moment, à cette période de sa vie où ces faits allégués, qui sont le plus souvent autant de mauvaises rencontres, se seraient produits.

- **6) Formuler si c'est possible un pronostic sur le retentissement observé.**

Est-il opportun de conseiller un suivi thérapeutique ?

J'opte le plus souvent pour saisir cette question comme l'occasion de prolonger le vecteur temporel déplié précédemment vers l'avenir, plutôt que d'envisager l'avenir comme détaché du présent. En cela, je commence par répondre quelque chose qui prolonge et rassemble ce qui précède.

J'évite ainsi, le plus souvent, de réfuter la position du lecteur d'aventure : je parie sur l'intelligence de mes lecteurs, qui savent bien que je ne sais que ce que je sais, et certainement pas de lire le futur dans un présent.

Dans les affaires où le retentissement psychique, bien que parfois discret en ses manifestations, m'est apparu très conséquent, je le redis ici comme un fait qui engage, encombre, entrave aussi l'avenir du sujet.

Puis arrive la question de l'adresse éventuelle à un psy. Il faut savoir qu'il s'agit d'une question clinique, mais qui peut également retentir sur le plan d'éventuels dédommagements qui pourraient être demandés par un avocat en cas de procès – pour autant qu'une telle démarche signe à sa façon, dans ce contexte, un préjudice.

A cet endroit, je fais la plupart du temps référence à la fin de l'entretien avec le sujet, lorsque cette question a été abordée avec lui. Lorsque je ne préconise pas de suivi, cette question a en effet tout de même été abordée avec le sujet, puis avec ses parents ou ses accompagnants lorsqu'il s'agit d'un mineur : c'est alors le moyen par lequel je cherche à tempérer une angoisse chez le parent, ou plus précisément à distinguer ce qui dans son anxiété le concerne, et donc lui revient, de celle éventuellement constatée chez son enfant, mais que j'évalue comme ne justifiant pas d'un suivi psychologique ou médical.

Je chiffrerai autour de 30% les cas où je préconise un suivi, mais ce chiffre ne signifie pas grand-chose au vu de la variété des situations et de la façon dont cette préconisation, si elle a lieu, se formule. En effet, dans quasiment tous les cas, j'invite explicitement le sujet à faire cas de lui-même, et à être attentif à ce qu'il ressent et à ce qu'il vit dans les semaines et mois

qui viennent de façon à, le cas échéant, pouvoir en connaissance de cause mûrir une démarche de parole.

En cela, cet entretien qui se termine se révèle aussi assez souvent dans sa fonction d'un temps inaugural pour une certaine parole. Le pas suivant, il m'arrive d'argumenter fortement pour qu'il ait lieu sans tarder. Pour autant, je m'attache surtout à ce que le choix en revienne au sujet concerné, afin aussi qu'il puisse refonder par cette voie sa responsabilité de sujet, et s'extraire d'autant de celui qu'il fut au moment où un autre le pris pour en faire l'objet de sa jouissance.

Enfin, au terme de ma réponse à cette question, je m'adresse à mes deux lecteurs en les considérant implicitement comme des relais possibles de ma parole. Car c'est la fin pour moi, je ne reverrai plus cette personne ni n'aurai à me prononcer à son propos – sinon dans cet après-coup si singulier des assises. C'est donc l'heure de passer le témoin – ce que devient *in fine* mon rapport arrivé à son terme.

Arnaud BOUGOIN, janvier 2020